

AVIS DE PUBLICITE

AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (AOT) POUR LES ACTIVITES NAUTIQUES DU PORT DE PLAISANCE DE SAINT-GILLES-LES-BAINS



Procédure de mise en concurrence en vue de désigner les attributaires des AOT « postes d'amarrage et espace de stationnement lié à une activité nautique » dans le port de plaisance de Saint-Gilles-les-Bains (La Réunion)

Le Territoire de la Côte Ouest (TCO) (BP 50049 - 97822 Le Port Cedex - Ile de La Réunion) lance une procédure de mise en concurrence pour l'attribution des Autorisations d'occupation temporaires (AOT) portant sur des postes d'amarrage et des espaces de stationnement des véhicules commerciaux sur l'emprise du port de plaisance de Saint-Gilles-Les-Bains à Saint-Paul (La Réunion). Les zones mis à disposition auront pour vocation d'abriter les activités commerciales suivantes : activité liée à la mer.

La procédure est lancée en application de l'article L. 2122-1-1 du CGPPP qui prévoit que l'autorité gestionnaire du domaine public doit procéder à la mise en concurrence des autorisations d'occupation domaniales lorsqu'elles permettent à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le périmètre, la durée, le contenu et les éléments structurants des lots - ainsi que les modalités de dépôt des propositions par les candidats sont librement accessibles sur la page Internet suivante :

<https://www.tco.re/plaisance/aot/>

Les candidatures et les offres doivent être remises selon le format précisé dans les documents de la consultation disponible sur la page Internet précisée ci-dessus avant **le 07 septembre 2025** à 11h00 (heure La Réunion).